

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2015 – 2018 DOCUMENT DE SYNTHESE

Qu'est-ce que le Contrat Local de Santé (CLS) ?

Le Contrat Local de Santé est une démarche de territoire qui permet aux acteurs de se rencontrer, d'échanger et de travailler sur des problématiques de santé publique. Il est aussi un outil de contractualisation qui vise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Pour cela, il engage l'action sur la santé et ses différentes composantes (prévention, soin et médico-social) ainsi que sur ses déterminants. Il incarne la dimension intersectorielle de la politique de santé dans le but de mieux répondre à deux types d'enjeux :

- l'accès aux soins, aux services, et à la prévention, notamment des personnes vulnérables,
- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local.

Un contrat, a été signé en 2015, pour 3 ans, à l'échelle du Pays Berry St-Amandois (86 communes du sud du Cher) entre le Syndicat de pays, porteur du dispositif et 11 partenaires :



Pourquoi évaluer ?

Évaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements (Renald LEGENDRE - Dictionnaire actuel de l'éducation, 1993 - GUÉRIN / ESKA). Il s'agit donc de comprendre ici les écarts entre le projet initial (ses objectifs traduits en plan d'actions) et le réalisé 3 ans plus tard, pour décider de la suite à donner aux opérations. En juin 2018, un avenant a été signé pour permettre l'évaluation du CLS durant l'année 2019.

METHODOLOGIE

L'évaluation a été réalisée entre janvier et juin 2019 par l'animatrice du Contrat Local de Santé et une volontaire en service civique, appuyées par l'élue référente du CLS et l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de-Loire.

Nous avons fait le choix de centrer l'évaluation sur 2 critères : l'efficacité (réalisation effective et résultats des actions) et le partenariat, facteur important de la gouvernance dans ce type de contrat. Trois recueils de données supplémentaires ont eu lieu pour ce dernier :

1. Un questionnaire « partenaires / élus » diffusé à l'ensemble des partenaires – 76 répondants
2. Un questionnaire « population » diffusé auprès des habitants du pays - 214 répondants
3. Des focus groupes organisés avec 4 catégories de partenaires (membres du COPIL ; élus ; partenaires à l'échelle départementale ; partenaires à l'échelle locale) – 27 participants

Questions évaluatives portant sur l'efficacité	Questions évaluatives portant sur le partenariat
<p>Dans quelle mesure le déploiement d'actions et stratégies prévues dans le CLS a-t-il permis la mobilisation des acteurs autour de la réduction des inégalités de santé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions mises en place dans le cadre du CLS : <ul style="list-style-type: none"> ○ sont-elles adaptées à la population du territoire (actions locales) ? ○ ont-elles répondues aux attentes des parties prenantes vis-à-vis du Contrat Local de Santé ? ○ en quoi peuvent-elles favoriser l'accès aux soins et aux droits ? 	<p>Dans quelle mesure le déploiement d'actions et stratégies prévues dans le CLS a-t-il permis de renforcer le partenariat entre les acteurs sur le territoire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs du CLS s'inscrivent-ils en complémentarité avec les orientations stratégiques des acteurs partenaires ? • La mise en place d'un poste de coordonnateur CLS sur le territoire a-t-il apporté une plus-value aux acteurs locaux • Le CLS a-t-il contribué à une meilleure coordination entre les acteurs du territoire ?

Le mois de mai a été consacré à la rédaction des documents finaux, présentés en COPIL le 23 mai 2019.

PRINCIPAUX RESULTATS

Un programme d'actions pour améliorer le parcours de santé de la population et agir sur les déterminants de santé

➤ Améliorer le parcours de santé de la population

▪ Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Les questions relatives à la démographie médicale et à l'accès aux soins sont une préoccupation pour les élus et habitants (item prioritaire pour 49.5% des habitants). Le CLS a permis au Pays de se positionner en soutien aux professionnels de santé :

- par l'accompagnement à la création des maisons de santé (Levet et Châteaumeillant)
- par un travail sur l'attractivité du territoire.

▪ Développer les services de proximité et potentialiser les dispositifs existants

L'objectif du CLS a été de développer les dispositifs de portée départementale sur le Pays et de les accompagner. Le CLS est identifié comme un facilitateur et un soutien. Ce fut notamment le cas avec le REAAP Sud pour lequel la participation de l'animatrice du CLS a permis de mettre en lien la santé et la parentalité, et de, parallèlement, contribuer à la déclinaison locale de ce dispositif départemental.

➤ Prévention et promotion de la santé

▪ Développement d'actions sur le terrain

Deux types situations se sont présentés pour développer prévention et promotion de la santé :

1. des projets remontant des structures locales ou départementales qui ont sollicité la coordinatrice pour faciliter la mise en place d'actions ;
2. des projets descendant des dynamiques impulsées par le Pays sur des thématiques nationales (ex : Semaines d'Information sur la Santé Mentale, Octobre rose ...).

▪ Travail sur l'ensemble du territoire et auprès de différents publics

S'il reste difficile de mener des actions sur l'ensemble des 86 communes, les partenaires veulent néanmoins toucher tous les publics et notamment les plus fragilisés.

Une animation pour développer et faciliter la communication et le partenariat

➤ La communication

▪ Le CLS Info : un outil de communication efficace

Le CLS Info est la Lettre d'Information Santé du Pays Berry St-Amandois, dont l'utilité a été confirmée par les partenaires :

- elle leur permet d'être informés de manière simple et concise des « actions santé » qui se tiennent sur leur territoire,
- elle facilite la communication qu'ils peuvent réaliser sur leurs propres actions
- elle assure une diffusion auprès d'acteurs de la santé issus de milieu très variés au-delà de leur propre réseau professionnel.

En revanche, la diffusion du CLS Infos est à optimiser.

▪ La communication du dispositif CLS

la communication se présente comme un point faible (première faiblesse citée en question ouverte par les partenaires avec une occurrence de 15/76). Elle porte sur la communication vers les différentes cibles que sont les élus, les partenaires, la population. Chacun des acteurs du dispositif est confronté à ce même enjeu, et chacun identifie cette dernière comme « le nerf de la guerre ».

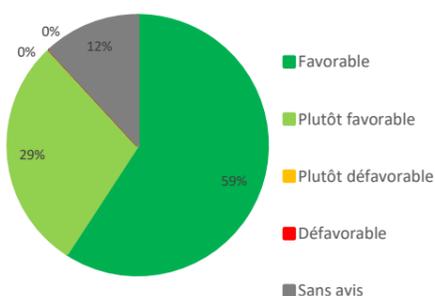
➤ **Partenariat : le travail d'animation, de coordination et de mise en lien des partenaires qui incite à l'innovation**

La coordinatrice est considérée comme le pivot du CLS par l'ensemble des acteurs interrogés. Elle est intervenue de l'élaboration du CLS à sa mise en œuvre. Elle est la personne de référence pour initier et coordonner les actions. Elle est reconnue pour son rôle déterminant à mettre en lien les acteurs, notamment ceux qui ne se connaissent pas, au point où une réelle synergie a vu le jour. Des actions innovantes ont pu être développées grâce à un accompagnement méthodologique. Le bénéfice immédiat en est le levage de certaines barrières et le maintien des motivations.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Le bilan du Contrat Local de Santé est positif. 88% des partenaires se positionnent en faveur d'un second CLS.

Avis des partenaires quant à la reconduction du CLS



Les partenaires du CLS, porteurs d'une fiche action ou non, ont classé leurs attentes par ordre d'importance :

1. Le développement du partenariat et le maintien du travail en réseau
2. Le développement de la communication
3. L'implication des habitants du territoire
4. Le développement d'action à destination des publics en situation difficile
5. Le travail du lien entre les professionnels de santé et les élus

Des thématiques à développer sont également ressorties du recueil :

- la mobilité dans l'accès à la santé,
- le numérique au service de l'accès à la santé,
- la responsabilité parentale dans l'accès à la santé,
- la santé environnementale,
- les problématiques liées à l'isolement,
- l'accès aux droits des personnes en situation de handicap,
- la parentalité,
- le développement des compétences psychosociales
- l'alimentation,
- l'addictologie,

Les habitants, interrogés sur les priorités pour améliorer leur santé classent leurs attentes comme suit :

1. augmenter la démographie médicale et raccourcir les délais d'accès aux services et offres de soins
2. promouvoir une alimentation saine et en faciliter l'accès
3. promouvoir l'activité physique, en faciliter l'accès par des financements ou des aménagements
4. Développer des actions de prévention et de dépistage (avec une attention particulière portée au public jeune)
5. Pollution et environnement : sensibilisation, réglementation, traitement

Deux points de vigilance et quelques préconisations

Vigilance	Préconisations
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garder le sens des actions et ouvrir à la transversalité : la rigidité du programme d'actions a pu faire perdre à certains la dimension du sens. On attend un format plus souple, qui permettra une évolution, l'entrée et la sortie d'actions du programme. ➤ Implication des habitants : L'implication des habitants doit être repensée dans une démarche communautaire de porteurs d'actions au service de leur santé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des fiches actions plus globales et structurantes qui traduisent les objectifs et qui permettent l'entrées et la sorties permanentes d'actions ➤ Des fiches actions portées et animées par le Pays ET des opérations portées par les acteurs.

Propositions de fiches actions

Accompagnement et structuration de l'accès aux soins	Mise en réseau et valorisation des dynamiques locales et partenariales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des projets de MSP, CPTS ▪ Accompagnement des professionnels de santé dans la mise en place de leurs actions ▪ Actions liées à l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication sur les actions du CLS ▪ Communication sur le dispositif CLS ▪ Mise en place d'un rendez-vous annuel réunissant les partenaires ▪ Animation de la gouvernance
Développement et impulsion d'actions de prévention et promotion de la santé	Organisation et développement du territoire en faveur de la santé
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des partenaires dans la mise en place de leurs actions ▪ Mise en place de groupes de travail thématiques en fonction des priorités nationales, régionales, départementales et locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'opération « Manger local » ▪ Urbanisme favorable à la santé ▪ Habitat (développement d'actions en lien avec l'OPAH) ▪ Sensibilisation à la santé environnementale